



Die Gewerkschaft.
Le Syndicat.
Il Sindacato.

Résolution du groupe Soins et accompagnement d'Unia

17.7.2016

Davantage de droits et de protection pour les professionnel-le-s s'occupant de personnes âgées à domicile!

Le vieillissement démographique nécessite de nouvelles formes d'accompagnement professionnel. Nous, les professionnel-le-s de l'aide et des soins non médicaux à domicile, dépendons tantôt d'agences privées à but lucratif, tantôt directement de notre clientèle. Il nous arrive souvent, lorsque nous logeons sous le même toit que notre employeur («live-in»), d'assurer un accompagnement professionnel et de prodiguer des soins (de base) 24h/24.

Nos conditions de travail sont précaires. Le plus souvent, nous n'avons pas de taux d'occupation fixe et, en cas d'embauche dans un ménage privé, nous ne bénéficions même pas de la protection de la loi sur le travail.

Comme professionnel-le-s des soins et de l'accompagnement et syndicalistes, nous luttons pour nos droits et avons dressé la liste de revendications suivante:

- Nous réclamons du respect et la reconnaissance pour notre profession.
- Nous revendiquons des salaires plus élevés et le droit d'avoir des loisirs, notamment en cas d'emploi dans un ménage privé et d'hébergement sous le toit du client.
- Nous voulons être soumis à la loi sur le travail et revendiquons une CCT nationale, ainsi que des règles et des contrôles étatiques.
- Nous exigeons de nos employeurs des taux d'occupation fixes assurés et le remboursement de nos frais (trajets professionnels, achats de matériel, etc.).
- Nous avons besoin, dans toutes les grandes villes, de logements sûrs mis à notre disposition si la situation l'exige (p. ex. en cas de «live-in», suite au décès du client ou après un conflit avec le ménage qui nous emploie).
- Pour nous permettre de travailler dans les diverses institutions du secteur de la santé, la Suisse devra reconnaître, après une procédure simple, les diplômes étrangers.